



Droit de réponse à l'Algérie

**Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,**

La délégation du Mali n'a pas pour habitude d'exercer un droit de réponse. Cependant, les attaques personnelles, grossières et condescendantes du Ministre algérien des Affaires étrangères m'obligent à intervenir pour corriger les contre-vérités que nous avons entendues.

Par respect pour le décorum de cette Auguste Assemblée et pour l'idéal incarné par les Nations Unies, la délégation du Mali ne s'abaissera pas au niveau des invectives et attaques personnelles à la limite de la décence, proférées par le Ministre algérien des Affaires étrangères. Ce faisant, il a délibérément choisi de ne pas dire un seul mot des affaires à l'origine des tensions inédites entre nos deux pays.

Pour ma part, je réitère la teneur de la déclaration du Mali, prononcée par le Général de Division Abdoulaye MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République du Mali, le 26 septembre 2025, pour rappeler que les tensions actuelles entre nos deux pays prennent leur origine essentiellement dans les ingérences intempestives et inacceptables du régime algérien dans les affaires intérieures du Mali. Le peuple malien a décidé de prendre son destin en main et s'est approprié son processus de paix.

Ensuite, est venu se greffer le différend concernant la destruction, par les Forces armées et de défense algériennes, d'un drone de reconnaissance et de surveillance des Forces armées et de sécurité maliennes, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2025.

Quelques heures après cet incident, le Gouvernement du Mali a pris connaissance, par voie de presse, d'un communiqué du Ministère algérien de la Défense revendiquant la destruction d'un drone qui aurait violé l'espace aérien de l'Algérie sur 02 km.

Afin d'approfondir les enquêtes, les autorités maliennes ont demandé aux autorités algériennes de leur fournir des éléments probants de leurs allégations. Plus de 72h après, aucune suite satisfaisante n'a été fournie par la partie algérienne.

A l'issue de ses propres enquêtes et sur la base de preuves scientifiques publiées le 06 avril 2025 par Communiqué n°073, le Gouvernement du Mali a abouti à une certitude absolue : le drone des Forces Armées et de Sécurité maliennes a été détruit suite à une action hostile préméditée du régime algérien. Cette conclusion repose, entre autres, sur :

1. le silence coupable du régime algérien et son refus de coopérer ;
2. les données précises de la trajectoire de l'appareil, enregistrées dans le système, prouvent sans ambiguïté que l'appareil n'a jamais quitté l'espace aérien de la République du Mali. Mieux, le point de rupture de liaison du drone et le point de localisation de l'épave sont tous situés sur le territoire national malien ;

Vous comprenez par vous-mêmes que les allégations d'une prétendue violation de l'espace aérien algérien sur 02 km est une absurdité. Sinon, comment l'épave du drone se serait retrouvée en territoire malien à 9.5km de la frontière algérienne, si l'appareil avait réellement violé l'espace algérien sur 02 km? Les lois élémentaires de la physique rendent tout simplement impossible la dérive d'un drone abattu sur 22 km dans les airs.

Il s'agit purement d'un acte d'agression inédit dans l'histoire des relations entre le Mali et l'Algérie.

Cette action hostile, inamicale et condescendante est une preuve supplémentaire, si besoin en était, que le régime algérien parraine le terrorisme international au Mali et au Sahel. En effet, la destruction du drone malien avait clairement pour finalité d'entraver la neutralisation de groupes armés ayant revendiqué des actes terroristes.

Face à cette agression caractérisée et au refus de coopération du régime algérien, le Gouvernement du Mali a décidé d'introduire une requête introductive d'instance au sujet de ce différend devant la Cour internationale de justice (CIJ). Il est regrettable là aussi, même si nous ne sommes pas surpris, de constater que le régime algérien a notifié son refus d'accepter la compétence de la CIJ.

Comme moyen de défense, le régime algérien prétend respecter cette juridiction internationale. Il est facile de comprendre que cette affaire de drone malien abattu suscite un véritable embarras au sein de la junte algérienne. En effet, si le régime algérien avait du respect pour la justice internationale, comme elle le prétend, elle aurait dû accepter de déférer à la Cour internationale de Justice pour y présenter les éléments de preuve prétendument à sa disposition. Ce refus atteste non seulement de la négation de la justice internationale par le régime algérien, mais également de son mépris de la légalité internationale. C'est également un aveu de son indubitable culpabilité à la face du monde.

Le manque de transparence du régime algérien vis-à-vis de la CIJ crédite davantage l'argument du Gouvernement malien sur la destruction de son drone et constitue une preuve supplémentaire du soutien de l'Algérie aux groupes armes terroristes.

Le Gouvernement du Mali déplore le fait qu'au lieu de répondre aux faits établis et suffisamment documentés, le régime algérien privilégie une stratégie de fuite en avant et des invectives diffamatoires pour tenter de dissimuler son soutien aux groupes extrémistes, y compris les chefs terroristes ciblés par le drone malien abattu.

Le Gouvernement du Mali dénonce cette agression flagrante du régime algérien contre la République du Mali, en totale contradiction avec le soutien total du Mali au Front de Libération Nationale (FLN) et avec sa participation effective à la guerre d'indépendance du peuple algérien frère, ami et voisin.

Par conséquent, le Gouvernement du Mali réitère son appel au régime algérien à cesser ses ingérences intempestives et inacceptables dans les affaires intérieures du Mali et son soutien aux formations terroristes qui déstabilisent le Sahel. Le régime algérien gagnerait à concentrer ses efforts et son énergie sur ses propres contradictions et défis de gouvernance internes, ô combien importants et desquels il veut détourner l'attention.

Nous renouvelons notre appel au régime algérien à changer d'approche, à améliorer ses relations avec ses voisins et à travailler de bonne foi à la stabilité, à la sécurité collective et au développement durable dans la région, dans le respect de la souveraineté des Etats.

Je termine en rassurant que le Gouvernement du Mali ne ménagera aucun effort pour défendre le territoire national et assurer la protection des personnes et des biens.

Je vous remercie.